

Association ALAHMI

RECRUTE POUR L'IME LA MONNERAIE A CHEMILLE

1 AES (F,H)

CDI - 1 ETP

POSTE A POURVOIR DES QUE POSSIBLE

Emission de l'annonce le 03.05.2024

L'ASSOCIATION

L'ALAHMI accueille environ 460 adultes, adolescents et enfants en situation de handicap, sur 10 établissements dans le Maine et Loire (Chemillé, La Jumellière, Vernantes).

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, 420 professionnels interviennent dans l'accompagnement éducatif, pédagogique et de soin.

LE POSTE

- → Ce poste est basé à l'IME La Monneraie. Cet établissement accompagne environ 70 enfants/jeunes répartis sur le pôle jour, l'internat de semaine et l'accueil temporaire.
- → Vous serez encadré(e) par votre chef de service et entouré(e) de professionnels (ES coordinateur, ME et AMP/AES, AS) pour assurer une prise en charge de qualité et favoriser le bien-être et l'épanouissement de la personne accueillie.
- → Vous interviendrez sur le groupe Bulle d'air et sur les autres unités de l'IME.
- → Cycle de 4 semaines sur horaires matin ou soir.
- → Un week-end sur deux en repos.

LES MISSIONS

- Assurer l'accompagnement des jeunes dans les gestes de la vie quotidienne et garantir leur sécurité physique et psychique
- Proposer et animer des activités
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé des jeunes du groupe
- Accompagner les résidents pour privilégier
 le maintien à la vie sociale
- Participer à des séjours loisirs à destination des jeunes en situation de handicap et accompagnés par l'ASE
- Travail d'équipe en lien avec les partenaires sur le territoire du Maine et Loire

LES COMPETENCES

✓ Connaissance RBPP et public DI / TSA / TND / Polyhandicap

LA QUALIFICATION

✓ Diplôme AES exigé

VOTRE CANDIDATURE

Nous vous remercions de bien vouloir candidater en nous adressant

CV + lettre de motivation
A l'attention de la DRH de l'ALAHMI
Avant le 26/05/2024

Par mail : recrutement@alahmi.fr
Ou sur le site internet : www.alahmi.fr

LA REMUNERATION ET LES PETITS +

- ☆ Grille AES de la CCN66
- ☆ 8 semaines de congés payés par année civile, après une année d'acquisition
- A Prise en charge intégrale de la mutuelle par l'employeur pour le salarié et ses enfants
- Activités sociales et culturelles par le Comité Social et Economique de l'ALAHMI (chèques vacances, chèques culture...)